

# INCIDENCES DE LA LOLF SUR L'EMPLOI A L'INRA

## ANALYSE DE LA CFDT-INRA ( CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 OCTOBRE 2005 )

*Si on peut attendre de la LOLF une meilleure lisibilité, au moins globale, de l'utilisation des moyens de l'INRA (pour les Administrateurs notamment), la CFDT-INRA porte un jugement négatif sur le fait que l'Etat pourra, très facilement, faire supporter les mesures salariales générales par l'Institut (lors des revalorisations salariales, par exemple). De plus, beaucoup de questions relatives à l'emploi sont aujourd'hui sans réponses.*

### ➤ Incidences du choix des corps de recrutement sur les promotions internes :

Seul, un plafond de recrutements (exprimé en équivalents temps plein pour l'ensemble des catégories) sera imposé par la puissance publique. Cela signifie que les corps de recrutement seront choisis en interne, (et on sait ce qui se produit depuis plusieurs années dans l'Institut pour les AGT, voire les AJT). Certes les règles statutaires de promotions dans les grades et les corps seront inchangées ; néanmoins, puisqu'il appartiendra à l'INRA de définir le nombre de postes ouverts dans chaque corps, la crainte de la CFDT-INRA est que la DG aura toute latitude pour favoriser le nombre de recrutements dans un corps plutôt que dans un autre. **Ce qui n'est pas sans incidence sur les promotions internes puisque celles-ci sont déterminées en fonction du nombre de recrutement dans chaque corps.**

Comment seront effectués ces choix, très importants pour les personnels, alors que les derniers concours internes sur place ont mis en évidence un nombre élevé d'agents sous classés ?

**La DG, interrogée sur ces points, a été incapable de donner des précisions.**

### ➤ Incidences de la répartition du financement des dépenses de personnel :

Actuellement les dépenses de personnel sont réparties entre « postes budgétaires » (les titulaires) et « autres emplois » (CDD, MOO, contrats, etc...). La LOLF prévoit une répartition entre « dépenses de personnel **limitatives** financées en **totalité ou en partie** sur subvention pour charges de service public » et « dépenses de personnel **non limitatives, financées intégralement sur les autres catégories de recettes** ». Au-delà de la poésie des intitulés (!), la CFDT-INRA s'est interrogée sur le sens de « **limitatives** », alors qu'il y a possibilité de recruter des contractuels sur la 1<sup>ère</sup> ligne de dépenses de personnel (définie ci-dessus) **et sur « en totalité ou en partie »** c'est à dire l'intensité du financement public.

**Le gouvernement, interrogé sur ces points via les tutelles, ne donne pas de réponse précise.**

*A ce jour, la CFDT-INRA comprend que l'information sur les postes budgétaires de titulaires risque de devenir difficile à connaître. En effet, le contrôle a posteriori se fera sur le budget exécuté qui sera présenté en mars de l'année n + 1.*

**La CFDT-INRA a voté contre la mesure technique, nécessaire pour écrire les lignes budgétaires, qui était proposée au vote du CA en vue de l'application de la LOLF, pour les raisons suivantes :**

- **les lieux et le contenu des discussions (entre la DG et les partenaires sociaux) relatives à l'emploi n'ont pu être précisés,**
- **le sens des nouveaux intitulés concernant les dépenses de personnel n'a pas été expliqué,**
- **les mesures générales concernant les salaires dans la Fonction Publique risquent de ne pas être financées par l'Etat.**